



Ouvrir un commerce dans Ville-Marie

LES ÉTAPES À SUIVRE, LES RÉFÉRENCES À CONNAÎTRE



PERMIS



CERTAINS PERMIS SONT ESSENTIELS POUR OUVRIR UN COMMERCE, LE TRANSFORMER OU L'EXPLOITER. VOICI LES PRINCIPAUX :

Certificat d'occupation commerciale

Vous avez besoin de faire une demande de certificat d'occupation dans les cas suivants :

- exploitation commerciale comme tout usage autre que de l'habitation;
- déménagement ou changement d'exploitant ou de la nature des activités exercées.

Permis d'occupation du domaine public

L'occupation d'un espace de stationnement, d'une place publique ou d'un parc nécessite un permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public.

Faites votre demande en ligne :

🔗 bit.ly/permis-occupation

Permis de rénovation – transformation ou agrandissement

Ce permis est exigé pour une modification ou pour une rénovation apportée à un local ou à un bâtiment.

Certificat d'autorisation d'installation d'enseigne

Ce certificat est essentiel lorsque vous souhaitez installer une enseigne ou en modifier la structure, faire poser une enseigne au sol dans le stationnement de votre commerce ou apposer le nom de votre établissement sur l'immeuble qui l'abrite.

Permis de café-terrasse sur le domaine public

Les titulaires d'un certificat d'occupation pour un usage principal de « restaurant » ou de « débit de boissons alcooliques » peuvent obtenir une autorisation afin d'aménager et d'exploiter un café-terrasse sur le domaine public. Cet aménagement doit être implanté en contre-terrasse sur le trottoir avec possibilité de s'étendre sur une portion de la chaussée, soit dans une case de stationnement devant l'établissement qu'il dessert.

NOTRE ÉQUIPE VOUS ACCOMPAGNE

Pour obtenir un permis ou tout renseignement complémentaire, rendez-vous au comptoir des permis du bureau Accès Montréal :

800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
📍 Berri-UQAM

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8 h 30 à 16 h 30 (sans interruption)

Mercredi :

10 h 30 à 16 h 30 (sans interruption)



AIDE FINANCIÈRE ET SUBVENTIONS

LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE, PAR LE BIAIS DE DIVERS PROGRAMMES D'AIDE, APPUIENT ACTIVEMENT LA DYNAMISATION DES ARTÈRES COMMERCIALES.

Programme de soutien financier au développement économique commercial de Ville-Marie

Le soutien au développement économique offert par l'arrondissement de Ville-Marie est disponible aux organisations sans but lucratif, aux sociétés de développement commercial (SDC), aux associations de commerçants et pour les projets d'économie sociale.

Trois types de financement sont offerts en appui à des projets contribuant à l'amélioration des affaires et de la qualité de vie des résidents, des étudiants et des travailleurs de Ville-Marie.

 montreal.ca/ville-marie

PAAC - Accessibilité aux commerces

Programme de 1,6 M\$ disponible aux commerçants de 2017 à 2022. Il offre une contribution directe aux mesures à prendre pour permettre à toute personne, quels que soient ses capacités et son degré d'autonomie, d'accéder aux services offerts par le commerce.

 ville.montreal.qc.ca/affaires

Artère en transformation

Ce programme soutient les associations et sociétés de développement commercial (SDC) et offre des subventions directes aux commerçants pour la rénovation de leurs bâtiments, à hauteur de 250 000 \$ par bâtiment. Avec ce nouveau programme, la Ville investira ainsi 16,8 M\$ étalés sur 10 ans. Les versements commenceront en 2019 et s'étaleront jusqu'en 2028.

 ville.montreal.qc.ca/affaires

Fonds Entrepreneuriat commercial (PME MTL Centre-Ville)

Cet organisme est mandaté par la Ville de Montréal afin de gérer un programme de financement adapté au commerce de détail. Le Fonds Entrepreneuriat commercial permet aux entreprises commerciales en démarrage et en croissance de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 25 000 \$. Les projets de commerce électronique sont aussi couverts par ce programme.

 pmemtl.com/financement/fonds-entrepreneuriat-commercial

VOS PARTENAIRES D'AFFAIRES

Services de l'Arrondissement

BUREAU ACCÈS MONTRÉAL

Vous pouvez effectuer des demandes de permis au comptoir des permis du bureau Accès Montréal.

800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage

 Berri-UQAM

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 à 16 h 30 (sans interruption)

Mercredi : 10 h 30 à 16 h 30
(sans interruption)

 311

COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un commissaire au développement économique peut répondre à vos questions.

 514 872-5603

 denis.colletette@ville.montreal.qc.ca

Partenaires du milieu économique

Vous trouverez sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie une communauté d'affaires dynamique et de nombreux partenaires potentiels.

PME MTL CENTRE-VILLE

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1E4

 514 879-0555

 pmemtl.com/centre

SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC)

Les SDC sont des associations sans but lucratif qui contribuent au développement économique et à la mise en valeur des artères commerciales dans un secteur donné. Celles-ci sont constituées en fonction de la Loi sur les Cités et Villes du Québec et représentent l'ensemble des établissements d'affaires de leur territoire, lesquels lui versent une cotisation annuelle obligatoire.

SDC Destination Centre-Ville (entre l'avenue Atwater, les rues Saint-Antoine Ouest, Saint-Urbain et Sherbrooke Ouest)

2000, rue Peel, bureau 580
Montréal (Québec) H3A 2W5

 514 398-9438

 destinationcentreville.com

 info@destinationcentreville.com

SDC du Quartier latin (rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Sherbrooke Est et rue Émery)

352, rue Émery, 5^e étage
Montréal (Québec) H2X 1J1

 514 849-4906

 quartierlatin.ca

 info@quartierlatin.ca

SDC Vieux-Montréal (entre le boulevard Robert-Bourassa, les rues Saint-Antoine, Saint-Hubert et de la Commune)

10, rue Notre-Dame Est, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 1B7

 514 732-8685

 vieuxmontreal.ca

 info@sdcvieuxmontreal.com

SDC du Village (rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Berri et Cartier, rue Atateken, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Robin)

1211, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 2H1

 514 529-1168

 villageaimontreal.com

 info@villagemontreal.ca

ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS

Une association de commerçants est reconnue à partir du moment où deux ou trois établissements d'affaires assurent le leadership de leur secteur d'affaires pour mobiliser les exploitants des commerces voisins autour d'un projet de mise en valeur, d'animation ou de développement économique.

Association des marchands de la rue Crescent

1176, rue Bishop, bureau 206
Montréal (Québec) H3G 2E3

 514 730-0045

 crescentmontreal.com

 info@crescentmontreal.com

Association des restaurateurs et commerçants de la rue Peel

1448, rue Peel
Montréal (Québec) H3A 1S8

 alain@chezalexandre.com

Association du Quartier du Musée (AQM)

1476, rue Sherbrooke Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H3G 1L3

 514 285-1600

 quartierdumusee.com

 associationquartierdumusee@gmail.com

AUTRES PARTENAIRES

Chambre de commerce chinoise de Montréal

99, avenue Viger Ouest, bureau G10
Montréal (Québec) H2Z 1K4

 514 800-3860

 mtlccc.net

 mtlccoc@gmail.com

Conseil du développement du Quartier chinois

119, rue Saint-Pierre
Montréal (Québec) H2Y 2L6

 514 940-2144, poste 2

Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent (CDU-FSL)

209, rue Sainte-Catherine Est,
bureau V-3305
Montréal (Québec) H2X 1L2

 facebook.com/cdufaubourgstlaurent

Partenariat du Quartier des spectacles

1435, rue Saint-Alexandre, bureau 500
Montréal (Québec) H3A 2G4

 514 879-0009

 quartierdesspectacles.com

 info@quartierdesspectacles.com

